

Désignation de l'entreprise : SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 26 Boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG CEDEX 9		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 5 8 5 0 1 9 1 2 0 0 2 3 9			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122017	N-1 31122016				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	3 619 727	CQ	3 619 727	5 203 963	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	25 260 790	AG	21 267 103	3 993 686	
		Fonds commercial (1) AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		17 773 453	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	3 366 089	AM	3 366 089	4 345 547	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	7 557 191	AO	2 522 842	5 034 348	7 546 650
		Constructions AP	58 509 046	AQ	43 141 243	15 367 803	16 029 617
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	1 996 289	AS	1 832 495	163 794	22 023 227
		Autres immobilisations corporelles AT	13 319 745	AU	10 704 573	2 615 171	628 828 812
		Immobilisations en cours AV	1 775 868	AW		1 775 868	50 061 476
		Avances et acomptes AX		AY			2 323 961
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU	362 866 139	CV	36 770 000	326 096 139	307 396 108
		Créances rattachées à des participations BB	5 838 527	BC	166 189	5 672 337	4 826 134
		Autres titres immobilisés BD	581 257	BE	208 408	372 849	581 257
		Prêts BF	654 984	BG		654 984	1 141 399
		Autres immobilisations financières* BH		BI			
	TOTAL (II) BJ		485 345 658	BK	116 612 856	368 732 801	1 068 081 611
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	28 351	BM	28 351	3 006 160	
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP	2 955	BQ	2 955	178 982	
		Produits intermédiaires et finis BR		BS			
		Marchandises BT		BU		251 245	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	21 943 721	BY	425 716	21 518 005	92 352 947
		Autres créances (3) BZ	85 587 908	CA		85 587 908	155 319 025
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	119 046 521	CE		119 046 521	14 320 489
Disponibilités CF		6 414 474	CG		6 414 474	18 063 690	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	888 177	CI		888 177	1 935 334	
	TOTAL (III) CJ	233 912 110	CK	425 716	233 486 394	285 427 875	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		719 257 768	IA	117 038 572	602 219 195	1 353 509 487	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	80 972	(3) Part à plus d'un an	CR	1 709 828
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise		SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 71 693 860)	DA	71 693 860	71 693 860	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7 049 317	7 049 317	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	7 169 386	7 169 386	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	172 468 467	157 148 250	
	Report à nouveau	DH	5 000 000	5 000 000	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	38 218 842	58 336 532	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	5 990 314	15 886 215	
		TOTAL (I)	DL	307 590 187	322 283 561
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN		408 899 082	
	TOTAL (II)	DO		408 899 082	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	447 000	1 213 550	
	Provisions pour charges	DQ	30 172 540	409 930 666	
	TOTAL (III)	DR	30 619 540	411 144 216	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	230 603 899	85 473 181	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		28 127 493	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 378 289	19 970 150	
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 315 309	43 524 112	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 713 495	17 325 574	
	Autres dettes	EA	998 473	10 798 840	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		5 963 271	
	TOTAL (IV)	EC	264 009 467	211 182 626	
	Ecarts de conversion passif*	(V) ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	602 219 195	1 353 509 487	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	3 499 441	3 499 441	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D		3 499 441	
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	263 806 414	179 529 710		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		76 575		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	FE	FF	216 467 556	
		FG	55 421 546	FH	32 289 268	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	55 421 546	FK	248 756 824	
	Production stockée*			FM	(1 366) (25 404)	
	Production immobilisée*			FN	188 445 9 615 805	
	Subventions d'exploitation			FO	294 157	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	4 101 604 15 008 646	
	Autres produits (1) (11)			FQ	4 692 481 3 665 931	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	64 402 711 277 315 961
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	251 245	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	(251 245)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	5 232 165	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	1 687 (54 894)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	17 717 220 68 847 692	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	2 226 849 14 731 785	
	Salaires et traitements*			FY	19 695 289 45 420 769	
	Charges sociales (10)			FZ	9 648 005 21 061 510	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$			GA	5 261 565 38 618 138
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	470 851 217 188
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	5 735 719 24 020 211
	Autres charges (12)			GE	104 398 2 923 165	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	60 861 588 221 017 732	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	3 541 122 56 298 229	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	(918 182) (715 879)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	29 609 905 24 644 117	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	26 785 40 060	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	542 420 425 759	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	918 182 2 515 879	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	31 097 293 27 625 816	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	1 174 597 988 182	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	269 40 368	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	1 174 867 1 028 551	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	29 922 425 26 597 265	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	32 545 366 82 179 614	

Désignation de l'entreprise		SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	3 161 659	386 840	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	11 157 115	3 518 036	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	14 318 774	3 904 877	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		13 923	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	3 287 987	1 349 411	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	1 495 345	7 658 990	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	4 783 332	9 022 325	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	9 535 442	(5 117 447)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 861 966	18 725 634		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	108 900 597	308 130 775		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	70 681 755	249 794 242		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	38 218 842	58 336 532		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	4 676 446	2 896 593
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		3 426
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		(269 303)
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	94 210	62 744
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		35 470
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	372 010	371 872
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		2 502 075	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Valeur comptable des immobilisations incorporelles cédées			2 849 579			
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées			438 392			
Valeur comptable des immobilisations financières cédées			15			
Dotations sur amortissement except. sur immobilisations			234 131			
Dotations sur amortissement dérogatoire (amortissement exceptionne			867 671			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	5 203 963	D8	D9	1 498 831			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	65 044 113	KE	KF	5 021 804			
CORPORELLES	Terrains					KG	10 111 392	KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	24 192 522	KK	KL	10 700			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	38 691 580	KQ	KR	1 910 482		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	80 192 135	KT	KU	16 270		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW	KX				
		Matériel de transport*				KY	8 859 975	KZ	LA	7 596			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	16 421 584	LC	LD	1 466 652			
		Emballages récupérables et divers *				LE	1 133 083 906	LF	LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH	50 061 476	LI	LJ	3 667 549			
	Avances et acomptes					LK	2 323 961	LL	LM				
	TOTAL III					LN	1 363 938 536	LO	LP	7 079 251			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T			
		Autres participations					8U	349 110 425	8V	8W	19 594 257		
Autres titres immobilisés					IP	581 257	IR	IS					
Prêts et autres immobilisations financières					IT	1 141 399	IU	IV	92 666				
TOTAL IV					LQ	350 833 082	LR	LS	19 686 923				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 785 019 696	ØH	ØJ	33 286 811				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	3 083 067	DØ	3 619 727	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	3 176 978	LY	38 262 059	LW	28 626 879	IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	2 554 200	LY	7 557 191	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	1 261 928	MB	22 941 293	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	5 034 308	MH	35 567 753	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	78 212 116	MK	1 996 289	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP	7 917 282	MQ	950 288	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	5 518 780	MT	12 369 456	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV	1 133 083 906	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	3 411 702	MZ	48 541 455	NA	1 775 868	NB	
Avances et acomptes					NC		ND	2 323 961	NE		NF		
TOTAL III					IY	3 411 702	NG	1 284 447 939	NH	83 158 140	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX	15	ØY	368 704 667	ØZ	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	581 257	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	579 080	2F	654 984	2G	
TOTAL IV					I3		NJ	579 096	NK	369 940 910	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	6 588 680	ØK	1 326 372 162	ØL	485 345 658	ØM		

Exercice N clos le : 31122017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions	782 191	782 191				
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles	1 203	1 203				
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX	783 394	783 394				

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG											Néant <input type="checkbox"/> *														
CADRE A																									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	EL			234 131			EM	234 131			EN											
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	PF			2 157 509			PG	23 815 517			PH	21 267 103										
Terrains			PI	PJ			56 896			PK	98 795			PL	2 522 842										
Constructions	Sur sol propre		PM	PN			527 628			PO	1 009 768			PQ	17 879 828										
	Sur sol d'autrui		PR	PS						PT				PU											
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	PW			1 537 921			PX	4 769 023			PY	25 261 414										
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA			38 714			QB	56 375 126			QC	1 832 495										
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	QE						QF				QG											
	Matériel de transport		QH	QI			49 541			QJ	5 375 822			QK	763 586										
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM			893 353			QN	5 000 312			QO	9 940 986										
	Emballages récupérables et divers		QP	QR						QS	509 398 840			QT											
TOTAL III			QU	QV			3 104 056			QW	582 027 689			QX	58 201 155										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	ØP			5 495 697			ØQ	606 077 339			ØR	79 468 258										
CADRE B																									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice											
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel													
Frais établissements TOTAL I		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6												
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6		855 961		P7		P8		P9		10 017 949		Q1		(9 161 988)						
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8												
Constructions	Sur sol propre		Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6											
	Sur sol d'autrui		R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4											
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6		84 972		S7		S8		79 897		S9		T1		T2		5 075						
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		9 683		T5		T6		460 693		T7		T8		T9		(451 009)						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7											
	Matériel de transport		U8	U9		15 612		V1		11 710		V2		V3		212 585		V4		152 384		V5		(337 646)	
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7		176 723		V8		V9		233 604		W1		W2		W3		(56 881)					
Emballages récup. et divers		W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1												
TOTAL III		X2	X3		286 992		X4		11 710		X5		X6		986 780		X7		152 384		X8		(840 462)		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL	106 550		NM		NO		106 550																
Total général (I+II+III+IV)		NP	106 550		NQ	286 992		NR	867 671		NS	986 780		NT	10 170 334		NU	10 170 334		NV	(9 895 900)				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	1 261 214		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	11 157 115		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	(9 895 900)												
CADRE C																									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice									
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8									
Primes de remboursement des obligations												SP				SR									

Désignation de l'entreprise SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	15 886 215	1 261 214	11 157 115	5 990 314	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	15 886 215	1 261 214	11 157 115	5 990 314	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 213 550	447 000	1 213 550	447 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J					
	Provisions pour amendes et pénalités	4N					
	Provisions pour pertes de change	4T					
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	68 696 279	5 288 719	43 812 458	30 172 540	
	Provisions pour impôts (1)	5B					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	340 966 387		340 966 387		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R					
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	268 000		268 000		
	TOTAL II	5Z	411 144 216	5 735 719	386 260 395	30 619 540	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		– corporelles	6E	6F	6G	6H	
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		– titres de participation	9U	35 970 000	800 000		36 770 000
		– autres immobilisations financières (1) *	06	918 182	374 597	918 182	374 597
	Sur stocks et en cours	6N					
	Sur comptes clients	6T	966 464	470 851	1 011 599	425 716	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X					
	TOTAL III	7B	37 854 646	1 645 449	1 929 781	37 570 313	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	464 885 077	8 642 383	399 347 292	74 180 168		
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		6 206 571	4 101 604			
	– financières		1 174 597	918 182			
	– exceptionnelles		1 261 214	11 157 115			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL	5 838 527	UM	102 951	UN	5 735 575		
		Prêts (1) (2)		UP	654 984	UR	80 972	US	574 012		
		Autres immobilisations financières		UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	1 354 674				1 354 674		
		Autres créances clients		UX	20 589 046		20 574 518		14 527		
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	238 095		238 095				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	513		513				
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		VM	10 666 872		10 666 872			
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 622 619		2 622 619			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
			Divers		VP	1 051 056		1 051 056			
		Groupe et associés (2)		VC	67 293 329		67 293 329				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 715 422		3 715 422				
		Charges constatées d'avance		VS	888 177		547 551		340 625		
	TOTAUX				VT	114 913 319	VU	106 893 902	VV	8 019 416	
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD	92 666						
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	99 831						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG					
				à plus d'1 an à l'origine		VH					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	76 993 620		76 790 567				203 053
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 378 289		10 378 289				
		Personnel et comptes rattachés		8C	6 188 778		6 188 778				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 693 671		4 693 671				
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E	3 476 132		3 476 132				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 455 846		3 455 846				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	500 881		500 881				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	3 713 495		3 713 495				
		Groupe et associés (2)		VI	153 610 279		153 610 279				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	998 473		998 473				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	264 009 467	VZ	263 806 414				203 053
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122017				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						WA	38 218 842		
			de son conjoint						WB			
			moins part déductible*						WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		8 891	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	4 945		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 946			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	4 147 555		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		4 147 555	
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	8 566 847
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
			- imposées au taux de 0 %									
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme								
				- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		1 853 869
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								TOTAL I		WR	53 596 005	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT	213 182	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	3 692 802	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
			- imposées au taux de 0 %									
			- imposées au taux de 19 %									
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
			- imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	295 156		XA		29 220 537	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC				
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	1 774		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG		14 760 323
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	47 886 845	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	5 709 159			
						déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	5 709 159		XO	

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A
1 / 1

Désignation

SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG
558501912 ISI

31/12/2017

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Suramortissement de 40% - Loi Macron	1 774
Part CICE	351 639
Reprise amort. dérogatoire liée à des biens transférés à Strasbourg	
Electricité Réseaux (apport partiel d'actif placé sous le régime	
fiscal de faveur des fusions Art. 210 A du CGI et 210 B)	9 290 108
Intérêts moratoires sur rembt cont. add. 3% sur dividendes	411 920
Remboursement de la contribution exceptionnelle de 3% sur dividende	4 704 881

Désignation de l'entreprise SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	511 059
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Avantage postérieur à l'emploi		8X	3 822 288
		8Y	2 319 805
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
Quote part perte 2017 GEIE		9D	166 189
Quote part perte 2016 GEIE		9E	
		9F	918 182
		9G	
		9H	9J
Charges à payer			
Participation employeur à l'effort construction		9K	72 576
Organic		9L	69 815
		9M	86 500
		9N	385 000
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	4 147 555
		YO	3 692 802
			ligne WI
			ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)**

xu

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	5 000 000	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
							- Autres réserves	ZD	15 320 216				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	58 336 532		Dividendes	ZE	43 016 316						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	63 336 532		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	5 000 000						
										TOTAL II	ZH	63 336 532	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	3 779 850			524 521				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 628 971				XQ	644 520			1 036 971				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 643 128			1 774 483				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	609 707			856 628				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	11 040 012			64 655 088				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	17 717 220			68 847 692				
					YW	985 981			5 169 065				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	1 240 868			9 562 720				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 226 849			14 731 785				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	14 716 260			62 913 506				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	3 750 703			15 435 536				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *				ØB	24 244 086							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		0.06	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		6 889 786	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	(800 000)				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	751 044				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		113 500 496	Plus-values à 15%	JN	26 092	Plus-values à 0%	JO	(1 894 778)				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	2 025 751				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	5 5 8 5 0 1 9 1 2 0 0 2 3 9					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Frais exploitation géotherm	3 083 067		234 131	2 848 936
	2	Logiciels	1 061 268		1 060 624	643
	3	Matériels de transport	349 516		61 548	287 967
	4	Matériels informatique	1 421 972		1 271 548	150 423
	5	Titres de participation	15			15
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	2 848 936					
	2		(643)	(643)			
	3	291 801	3 833	3 833			
	4		(150 423)	(150 423)			
	5	15					
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				800 000	
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			(147 234)			(800 000)	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégré	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégré
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	N-8				
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégré
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

 Désignation de l'entreprise : SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Néant *Exercice ouvert le :01.01.2017..... et clos le :31.12.2017..... Durée en nombre de mois

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

558501912

SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

I		Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		147 041 979	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT			
	TOTAL 1	OX	147 041 979	
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		4 804 918	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		2 066 375	
Subventions d'exploitation reçues	OF		1 780	
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
	TOTAL 2	OM	6 873 073	
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON		20 278 726	
Variation négative des stocks	OQ		47 171	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		16 575 528	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		15 549	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		1 035 104	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		2 066 375	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		1 458 219	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY			
	TOTAL 3	OJ	41 476 672	
IV		Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	112 438 380
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA		112 438 380	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX			
Effectifs au sens de la CVAE	EY			
Période de référence	GY		/ /	
Date de cessation	HR		/ /	
VI		Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel	YP		326.33	
Dont apprentis	YF		24.58	
Dont handicapés	YG		12.50	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 grid box

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 5 5 8 5 0 1 9 1 2 0 0 2 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

ADRESSE (voie) 26 Boulevard du Président Wilson

CODE POSTAL 67953 VILLE STRASBOURG CEDEX 9

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 5

Forme juridique SA Dénomination FIPARES N° SIREN (si société établie en France) 348786732 % de détention 99.99 Adresse : N° 26 Voie bd du Président Wilson Code Postal 67953 Commune STRASBOURG Pays FRA

Forme juridique SA Dénomination ES ENERGIES STRASBOURG N° SIREN (si société établie en France) 501193171 % de détention 99.99 Adresse : N° 37 Voie r. du Marais Vert Code Postal 67953 Commune STRASBOURG Pays FRA

Forme juridique GIE Dénomination GIE L'OBSERVATOIRE N° SIREN (si société établie en France) 535105142 % de détention 13.79 Adresse : N° 228 Voie route Départementale Code Postal 67303 Commune OBERSCHAEFFOLSHEIM Pays FRA

Forme juridique GEIE Dénomination EMC N° SIREN (si société établie en France) 411178866 % de détention 66.67 Adresse : N° Voie route de Soultz-sous-forêts Code Postal 67250 Commune KUTZENHAUSEN Pays FRA

Forme juridique SA Dénomination STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX N° SIREN (si société établie en France) 823982954 % de détention 99.99 Adresse : N° 26 Voie bd du Président Wilson Code Postal 67000 Commune STRASBOURG Pays FRA

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032